

## **Qu'est ce qu'un transfert énergétique en kinésiologie ?**

Quand on décide de travailler en kinésiologie pour une personne, il peut y avoir certains « freins mentaux » qui peuvent limiter la prise de décision et la légitimité du besoin de séance.

*(!!!! le consentement verbal dans la majorité des cas est bien entendu indispensable, mais si cela est impossible, le consentement inconscient du consultant peut suffire.)*

*(Si celui-ci répond négativement au consentement inconscient par le biais du test musculaire, la séance de kinésiologie est alors annulée.)*

**Quoiqu'il en soit en transfert ou en présentiel le consentement est toujours indispensable.**

Les différents « freins mentaux » peuvent être l'âge du consultant, la maladie, la vieillesse, l'apparence physique (par exemple lors de la vie fœtale ou l'enfant vis dans le ventre de sa mère mais pas encore physiquement présent au sein de sa famille), les animaux etc...

### **Comment se passe une séance en transfert ?**

Une séance de kinésiologie en transfert est identique à une séance classique, la base est toujours le test musculaire indiquant au kinésiologue où sont logés les déséquilibres et comment les résoudre.

Un exemple fictif :

Madame charlotte x est enceinte de 6 mois, sa grossesse se passe bien mais suite à un douloureux évènement elle n'arrive plus à dormir, son bébé qui jusque là était calme, se met à bouger sans arrêt jour et nuit.

Madame charlotte commence à s'inquiéter, à être fatiguée mais elle ne sait pas ce qu'elle peut faire pour comprendre ce qu'il se passe.

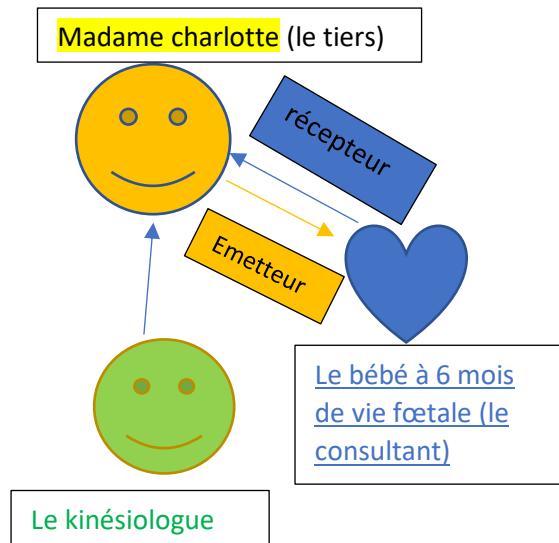
Elle rencontre alors comme par magie, une de ses voisines qui lui parle au détour d'une conversation qu'un kinésiologue peut aider les femmes enceinte, les adolescents....

Madame charlotte toute contente de cette idée, prend le numéro du kinésiologue et se décide à l'appeler pour voir ce qu'il est possible de faire.

Le kinésiologue lui répond qu'il est possible d'aller voir ce qui agite son bébé et qu'une séance en transfert est parfaitement faisable à condition que l'enfant est plus de trois mois de vie fœtale et que son accord inconscient soit validé par le test musculaire.

Youpi !!! toutes les conditions sont réunies ! plus qu'à aller au rendez vous la semaine qui suit !!

L'exemple du transfert en dessin :



Pour faire simple, le consultant reçoit la séance par dérivation énergétique (c'est-à-dire qu'a réception des informations de séances et de l'équilibrage, les rôles s'inversent quelque part).

*Le tiers qui en début de séance était récepteur devient émetteur pour permettre au consultant de devenir récepteur énergétique .*

« Il n'y a ni limite d'espace et de temps dans l'univers et comme l'énergie est créatrice si le kinésiologue dispose de cette même faculté, il n'y a pas de perte d'informations car nous sommes tous interconnectés. »

Lors de la fin de séance, le transfert est alors « coupé », le kinésiologue va rompre le lien émetteur /récepteur par le test musculaire qui était OBLIGATOIRE pour le bon déroulement de la séance.

Le praticien demandera alors par test si le tiers et le consultant sont bien dissociés et si le tiers a un éventuel besoin (équilibrage par exemple)